

## **BERPIZTU 2023 – Dispositif 5 : MODE D'EMPLOI**



### **1/ Pour déposer une demande d'aide financière :**

- **Remplir le formulaire de la plateforme Berpiztu**
- **Déposer les pièces administratives et financières suivantes dans la plateforme Berpiztu :**
  - Un contrat établi entre l'artiste-auteur postulant et un tiers opérateur, précisant le projet donnant lieu à une rémunération artistique. Ce contrat indiquera la prise en charge de 50% de cette rémunération artistique par la CAPB, selon les modalités du dispositif. Ce montant ne comprend pas de décimales et doit correspondre à celui inscrit dans le formulaire de dépôt de la demande
  - Un devis de l'artiste, signé par les parties concernées, correspondant au montant de l'aide sollicité. Ce montant ne comprend pas de décimales et doit correspondre à celui inscrit dans le formulaire de dépôt de la demande
  - Une copie de l'avis de situation de l'artiste au répertoire Siren
  - Un relevé d'Identité Bancaire
- **Vérifier la réception d'un récapitulatif de votre demande sur votre boîte e.mail.**

### **2/ Courrier de validation de l'aide**

**Lorsque votre dossier est éligible, il est présenté en Conseil Permanent et soumis au vote des élus.**

Dans la mesure où il reçoit un avis favorable vous recevez par courrier postal une notification d'attribution d'aide contenant un numéro d'engagement qui commence par CT ....

**Ce numéro vous est nécessaire pour pouvoir passer à l'étape suivante.**

### 3/ Pour percevoir l'aide octroyée :

Pièces justificatives à déposer après réalisation du projet, en cas de validation de la demande :

- Remplir le formulaire de la plateforme Berpiztu
- Déposer les pièces justificatives suivantes dans la plateforme Berpiztu :
  - La facture de l'artiste pour le projet réalisé, reprenant le montant de l'aide attribué. Ce montant ne comprend pas de décimales et doit correspondre à celui inscrit dans le formulaire de dépôt de la demande
  - Un dossier résumé du projet réalisé pour lequel l'artiste a été soutenu

### Calendrier des Conseils Permanents et dates limites de dépôt des dossiers via la plateforme Berpiztu

Date limite de dépôt des dossiers	Date des Conseils Permanents
Lundi 20 février 2023	Mardi 21 mars 2023
Lundi 20 mars 2023	Mardi 18 avril 2023
Lundi 15 mai 2023	Mardi 13 juin 2023
Lundi 12 juin 2023	Mardi 11 juillet 2023
Lundi 17 juillet 2023	Mardi 19 septembre 2023
Lundi 18 septembre 2023	Mardi 17 octobre 2023
Lundi 16 octobre 2023	Mardi 14 novembre 2023
Lundi 20 novembre 2023	Mardi 12 décembre 2023